



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 mai 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. ALLAERT - M. AUDARD - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY -
M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT -
Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY - M. BRESSAND -
M. BRUYERE - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - M. DELATTE - Mme DELEBARRE -
M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS -
M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT -
M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS -
M. GILLOT J.P. - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU -
M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT
- Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND -
M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU -
M. NOWOTNY - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - M. PINON -
Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE -
M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -
M. BRIOT - Mme DARCIAUX - M. ETIEVANT - M. MILLOT (pouvoir à
M. GILLOT G.) - M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. OBRIOT (pouvoir à
M. PILLIEN) - M. PARIS - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY)

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION - Contrat
d'agglomération - Convention insertion professionnelle et médiation sociale entre EDF / Gaz de France
Distribution Côte d'Or et le Grand Dijon.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'agglomération dijonnaise, la gestion urbaine de proximité à travers le renforcement et l'amélioration des services rendus aux habitants des cinq quartiers prioritaires représente un axe majeur de l'intervention de l'agglomération.

L'établissement d'une convention entre EDF / Gaz de France Distribution Côte d'Or et le Grand Dijon constitue le support au développement d'un programme d'actions visant à offrir des services de médiation accessibles à l'ensemble de ces habitants, à favoriser leur insertion professionnelle et à développer l'activité économique de ces quartiers.

Cette convention définit les objectifs et le cadre d'intervention d'EDF / Gaz de France Distribution Côte d'Or et du Grand Dijon sur ces quartiers autour de quatre orientations :

- renforcer la médiation sociale en améliorant le service rendu aux usagers des quartiers,
- accompagner les projets de renouvellement urbain et la mise en lumière des quartiers,
- développer l'insertion économique et la création d'activités,
- favoriser les actions renforçant le lien social et les rencontres inter – quartiers.

A cet égard, un programme d'actions a été envisagé pour la période 2005 / 2006. Il est joint en annexe avec le projet de convention.

Un comité de pilotage constitué des différents partenaires ainsi que des Maires des communes concernées ou de leurs représentants sera chargé de veiller à la mise en œuvre de cette convention qui prendra fin le 31 Décembre 2006.

EDF / Gaz de France prévoit de consacrer 26 000 € à la réalisation de ce programme d'actions et le Grand Dijon mobilisera des moyens humains et des financements apportés par le contrat de ville d'agglomération.

Vu l'avis favorable de la Commission,
Vu l'avis favorable du Bureau,

LE CONSEIL
après en avoir délibéré,

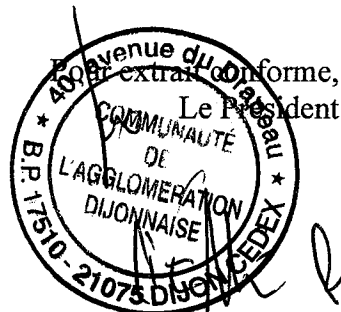
DECIDE

- **d'approuver** la convention 2005/2006 à intervenir avec EDF/GDF, dont le texte est joint en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention ;
- **de prélever** les crédits nécessaires à sa mise en œuvre sur les budgets 2005 et 2006 de la Politique de la ville.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 MAI 2005



Publié le 17 MAI 2005
Déposé en Préfecture le

Communauté d'Agglomération du Grand Dijon

VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 12 MAI 2005

DIJON, le :

LE PRÉSIDENT

EDF / Gaz de France

projet

CONVENTION INSERTION PROFESSIONNELLE & MEDIATION SOCIALE

Déposé le :

ENTRE 18 MAI 2005

D'une part,



- ♦ EDF, Société Anonyme, ayant son siège social, 22-30 avenue de Wagram à Paris, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° Paris B 552 081 317,
- ♦ Gaz de France, Société Anonyme, ayant son siège social, 23 rue Philibert Delorme, Paris 17^{ème}, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° Paris B 542 107 651,

représentés par Monsieur Jacques ARNOU, Directeur du Centre EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or, dûment habilité aux fins des présentes, désigné ci-après par EDF et Gaz de France.

Et d'autre part,

- ♦ La Communauté d'agglomération du Grand Dijon représentée par son Président, François REBSAMEN, dûment habilité, par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 Mai 2005.

PREAMBULE

- ♦ Le contrat de ville d'agglomération 2000-2006 a identifié plusieurs quartiers prioritaires situés sur les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quétigny et Talant et pour lesquels des programmes d'actions de fonctionnement mais aussi d'investissements sont mis en œuvre tant par les villes que les associations.
- ♦ Le Grand Dijon, depuis 2002, assure le rôle de gestion et de suivi de l'ensemble des dossiers du contrat de ville grâce à une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale constituée à cet effet. Le Grand Dijon s'est également impliqué à la fois financièrement en augmentant fortement sa participation dans le soutien de projets mais aussi au travers de l'élaboration d'un appel à projet annuel. Cette procédure a pour objet de favoriser la logique de projet par rapport à la logique de guichet tant pour des opérations de renouvellement urbain que des actions de cohésion sociale.

- ♦ EDF et Gaz de France se sont également impliqués très fortement dans la politique de la ville avec notamment la signature dès 2001 d'une convention-cadre entre le Ministre de la Ville, Claude BARTOLONE et le Président d'EDF et de Gaz de France. Au niveau de l'agglomération, une convention d'application a été signée en 2003 avec la Ville de Dijon ciblant comme priorité, le renouvellement urbain et la gestion urbaine de proximité dans le quartier de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles.

La présente convention vise à offrir des services de médiation accessibles à l'ensemble des habitants des quartiers de la Politique de la Ville de l'agglomération. Elle devra également développer les actions favorisant l'insertion professionnelle des habitants et l'activité économique des quartiers, deux axes forts du contrat de ville.

Elle poursuivra l'action entreprise dans le cadre du renouvellement urbain sur la mise en lumière des quartiers.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention définit le cadre d'intervention d'EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or en faveur de l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération relevant du contrat de ville et partagé avec la Communauté du Grand Dijon : Les Grésilles (Dijon) ; Le Mail (Chenôve) ; Le Bief du Moulin (Longvic) ; Le Belvédère (Talent) et le Centre ville (Quetigny)

Cette collaboration doit renforcer la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville notamment autour des orientations suivantes :

- ♦ renforcer la médiation sociale en améliorant le service rendu aux usagers de ces quartiers,
- ♦ accompagner les projets de renouvellement urbain et de mise en lumière des quartiers,
- ♦ développer l'insertion économique et la création d'activités,
- ♦ favoriser les actions renforçant le lien social et les rencontres inter-quartiers.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

2-1 Renforcer la médiation sociale en améliorant le service rendu aux usagers des quartiers

Les habitants de ces quartiers sont confrontés pour beaucoup d'entre eux à de nombreuses difficultés d'ordre économique et social.

2-1-1 Interlocuteurs de quartiers

EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or désigne ainsi **un interlocuteur de proximité pour chacun des quartiers** afin de pouvoir améliorer les réponses à apporter. Les personnes désignées par les deux entreprises sont précisées à l'annexe n° 1 à la présente convention.

Ainsi, les élus et les chefs de projet de la politique de la ville de l'agglomération mais aussi des villes auront un référent unique et identifié auquel ils pourront s'adresser.

2-1-2 Médiation sociale

La présence de l'association **Nouveaux Services Mutualisés (NSM)**, opérationnelle sur le quartier de la Fontaine d'Ouche et une partie des Grésilles, **sera élargie à l'ensemble des territoires prioritaires de la politique de la ville** situés sur les communes de Chenôve, Longvic, Quétigny et Talant. NSM devra à cet effet pouvoir bénéficier des nouvelles dispositions concernant les emplois aidés.

Les services de NSM assureront, selon un calendrier fixé et faisant l'objet d'une annexe n° 2 à la présente convention, une présence régulière dans chaque quartier. Les différents lieux d'accueil des habitants seront précisés entre NSM et les communes avant fin juin 2005.

Le Grand Dijon, mais aussi les revues municipales, assureront l'information auprès des habitants. EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or assurera également grâce à ses propres supports - dépliants, cette information en direction des habitants concernés par ce service, soutenu par la Communauté du Grand Dijon.

2-1-3 Réunion d'échange et partage d'expérience entre correspondants de nuit et EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or

EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or et le Grand Dijon favoriseront les temps d'échanges entre leur personnel respectif (équipes techniques et correspondants de nuit) intervenant sur les quartiers de la politique de la Ville ; ces échanges auront pour but de partager les bonnes pratiques, de renforcer ou d'initier des collaborations ; ils pourront bien entendu être étendus à d'autres acteurs (personnel de l'Etat, gardiens d'immeubles ...) confrontés aux mêmes préoccupations.

2-1-4 Sensibilisation à la sécurité et aux usages

EDF et Gaz de France organiseront également **des actions d'informations et de sensibilisation sur la sécurité des installations domestiques** afin de renforcer les actions de prévention des risques. Les enfants des écoles de chaque quartier seront bénéficiaires de ces actions. Les communes apporteront leur concours pour leur organisation grâce aux liens qu'elles entretiennent avec les écoles.

2-2 Accompagner les projets de renouvellement urbain

2-2-1 Mise en lumière des quartiers

Les quartiers de la politique de la ville des 5 communes font l'objet de projets ambitieux de renouvellement urbain et bénéficient entre autres du soutien de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

EDF s'est notamment engagée très fortement dans les **projets de mise en lumière des quartiers** en apportant dans le cadre de son appel à projet national, un financement de 95 000 € aux réflexions et de plans lumière sur les quartiers du Mail et des Grésilles.

Cette expérimentation pourrait en fonction des résultats, s'élargir aux autres quartiers en renouvellement urbain de l'agglomération ; une réflexion avec les villes concernées sera engagée et prendra en compte également la préoccupation du développement durable.

2-2-2 Mémoires des quartiers

A l'instar de l'opération réalisée suite à la déconstruction de l'immeuble Billardon situé aux Grésilles, EDF pourrait également soutenir **des projets de « Mémoire »** engagés avec les habitants par le bailleur social et par la ville. Ce travail de « Mémoire » représente en effet, une dimension humaine qui s'inscrit dans la réussite des projets de renouvellement urbain.

2-2-3 Collaboration avec la M.O.U.S. relogement

Le Grand Dijon a mis en place un dispositif spécifique d'aide individuelle aux familles dans le cadre des opérations de démolition et de relogement. EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or s'engage à accompagner ce dispositif global dans le but de faciliter les démarches de déménagement et d'emménagement des foyers concernés.

2-2-4 Collaboration avec les aménageurs

Deux aménageurs (SEMAAD et OPAC de Dijon) ont été désignés pour conduire les opérations de restructuration du quartier des Grésilles. EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or mettra en place un dispositif de coordination, en lien avec ces aménageurs, permettant de gérer, dans la durée, les questions liées aux travaux sur les réseaux, aux postes ou aux nouveaux raccordements.

2-3 Développer et renforcer l'insertion économique et la création d'activités

2-3-1 Insertion par l'emploi

Le niveau de chômage des habitants des quartiers de la politique de la ville est très élevé et représente environ le double de celui de l'agglomération (+ 20%)

Gaz de France, en concertation avec les installateurs, a mis en évidence des besoins importants de personnel compétent dans les années à venir (développement du gaz). A cet effet, une sensibilisation sera engagée par le PLIE, en lien avec les Fédérations du Bâtiment, l'Education Nationale et Gaz de France, pour promouvoir auprès des jeunes des quartiers ces nouveaux emplois.

EDF par ailleurs, souhaite renforcer la filière électrique et énergétique dans le bâtiment et travaillera également de concert avec les Fédérations du Bâtiment pour leur permettre de développer dans ces métiers les compétences et favoriser le recrutement.

2-3-2 Chantiers d'insertion

La Communauté, avec le soutien des communes et des bailleurs sociaux, a mis en place, dans le cadre des marchés publics, une clause d'insertion pour favoriser l'insertion prioritaire des habitants des quartiers et notamment des jeunes.

EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or propose de soutenir **un chantier d'insertion** en vue de mettre en peinture 30 transformateurs situés dans les quartiers des 5 communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quétigny et Talant. Cette action s'appuiera sur le PLIE de l'agglomération (estimation : 4 jours par poste, soit 150 à 200 jours de travail).

Une annexe précisera les engagements de toutes les parties concernées.

2-3-3 Création d'activités

EDF s'engage à renforcer mais aussi à poursuivre le soutien apporté à **la création d'activités**.

C'est ainsi que le soutien apporté au Pôle d'Economie Solidaire qui agit sur l'ensemble du territoire communautaire sera poursuivi. L'Economie Solidaire représente en effet, un potentiel sensible de développement sur l'agglomération dijonnaise. La Communauté de l'agglomération elle-même, apporte depuis 2004 son soutien à cette association au travers de son projet intitulé le « Mois de la création dans les quartiers ».

2-3-4 Fonds de garantie des loyers

EDF contribuera, sous forme d'aides restant à déterminer, à faciliter la création d'entreprise en pieds d'immeubles dans les quartiers situés en ZUS.

En effet, les porteurs de projet doivent surmonter, durant tout leur parcours, la complexité des démarches administratives mais surtout des difficultés pour réunir des fonds nécessaires à la location de local. La mise en place d'un fonds répondant notamment à l'avance de la caution initiale sur les loyers sera étudiée en 2005 avec le Grand Dijon et d'autres partenaires.

2-4 Favoriser les actions renforçant le lien social

2-4-1 Insertion par le sport

EDF et Gaz de France poursuivront le soutien qu'ils apportent déjà aux clubs et aux communes notamment dans le domaine sportif.

Les deux entreprises, dans le souci de renforcer le lien social mais aussi de multiplier les rencontres et échanger inter-quartiers, proposeront d'organiser des stages « découverte » de pratiques sportives.

Ainsi en 2005, EDF accueillera **une trentaine de jeunes** issus des différents quartiers de la Politique de la Ville de l'agglomération pour l'opération « Chalaux 2005 ».

Les modalités précises d'organisation et de participation seront précisées entre EDF, les villes et la Communauté de l'agglomération.

2-4-2 Accès aux stages

EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or s'engage également, dans le cadre des stages ouverts aux scolaires (collégiens et lycéens) et aux étudiants, à accueillir des jeunes issus des quartiers. L'objectif recherché est de faciliter l'accès aux stages de jeunes, qui, très souvent, se heurtent à des difficultés pour trouver des organismes (objectif environ 50 stages par an).

EDF et Gaz de France s'engagent par ailleurs à mobiliser les entreprises prestataires dans ce même objectif

Il est convenu que chaque année, en janvier, à l'initiative du Grand Dijon, se tiendra un Comité de Pilotage proposant le nombre de stages possible et les lieux d'accueils afin que la Communauté et les villes puissent faire leurs propositions après consultation des établissements scolaires.

ARTICLE 3 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Comité de Pilotage : il est créé un Comité de Pilotage, instance de décision, qui se réunit au moins une fois par an, pour faire des propositions, analyser les résultats des actions engagées et les financements mobilisés.

Ce Comité se compose des membres suivants :

- ♦ **le Directeur EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or ou son représentant,**
- ♦ **le Maire de Dijon, Chenôve, Longvic, Quétigny et Talant ou leurs représentants,**
- ♦ **le Vice-Président en charge de la Politique de la Ville au Grand Dijon.**

Un Comité Technique de suivi sera également constitué pour assurer le suivi et la mise en œuvre des décisions arrêtées par le Comité de Pilotage.

Ce Comité réunira :

Pour la Communauté :

- ♦ le Directeur du pôle Politique de la Ville,
- ♦ le Chef de projet d'un contrat de ville d'agglomération,
- ♦ Pour EDF et Gaz de France,
 - ♦ le Chef de projet Politique de la Ville EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or
 - ♦ le Directeur Développement d'EDF pour le Grand Dijon
 - ♦ le Chef de Projet Ville pour Gaz de France

Pour les Villes de l'Agglomération :

- ♦ les Chefs de Projet Politique de la Ville de Chenôve, Dijon, Longvic, Quétigny et Talant,
- ♦ et toutes personnes concernées par les questions examinées.

Ce Comité se réunira deux à trois fois par an et à la demande, soit du Grand Dijon soit d'EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or.

Les membres du Comité procéderont à l'évaluation partagée des actions mises en œuvre.

ARTICLE 4 - FINANCEMENT

Chaque année, le Comité de Pilotage approuvera le programme et validera les financements qui seront mobilisés par chaque partenaire.

Ces financements feront l'objet d'une annexe au contrat de ville et seront présentés au Comité de Pilotage contrat de ville / contrat d'agglomération qui examine les programmations et les bilans de l'exécution du contrat de ville.

ARTICLE 5 - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans et prendra fin au 31 décembre 2006, échéance du contrat de ville d'agglomération actuel.

Fait à DIJON, le

Pour EDF Gaz de France,
Distribution Côte d'Or

Pour la Communauté de l'agglomération
Le Grand Dijon

Le Directeur,
Jacques ARNOU

Le Président
François REBSAMEN

CONVENTION EDF / Gaz de France - Grand Dijon

Propositions d'actions 2005 / 2006

VU pour être annexé à délibération
du Conseil du :

DIJON, le :

LE PRÉSIDENT

12 MAI 2005



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

18 MAI 2005



- Nombre de personnes accueillies
- Point d'étape chaque semestre
- Rencontre avec Grand Dijon et les CCAS de chaque commune

Thèmes / Actions	2005	2006
I - Médiation Sociale		
1. Interlocuteur dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre dans premier semestre (avril 2005) - Maîtrise d'ouvrage EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or - Lieu d'accueil : chaque ville (à déterminer d'ici juin 2005) 	<p>Poursuite en 2006</p>
2. Présence NSM dans les différents quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre premier semestre (Avril-Mai 2005) - par l'association - Lieu d'accueil ville 	<p>Poursuite en 2006</p>
3. Echanges et partage d'expérience Risque Violence Aggression	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage EDF Gaz de France Distribution Côte d'Or 	<p>Poursuite en 2006</p>
4. Actions de sensibilisation sur les	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage EGD - Concours villes et Grand 	<p>Poursuite en 2006</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Point d'étape avec Grand Dijon et CCAS + NSM en Novembre 2005 - Nombre de réunions d'échanges de pratiques (prévention et sécurité) entre EGD et correspondants de nuit - Nombre d'élèves rencontrés

risques des installations domestiques	Dijon 1 réunion par école (1 classe)	- Mobilisation des enseignants	
II - Accompagner les projets de renouvellement urbain			
1. Développement Mise en lumière des quartiers	- Engagement et présentation des projets des Grésilles et Chenôve aux autres communes de l'agglomération.	Prise en compte de la dimension lumière dans les études sur Talant, Quétigny, Longvic	
2. Travail de Mémoire	- Elaboration de projets - Maîtrise d'ouvrage Bailleurs et Villes	- Elaboration de projets - Maîtrise d'ouvrage Bailleurs et Villes	
3. Collaboration avec la M.O.U.S. relogement	Formalisation de la collaboration	Poursuite	Enquête de satisfaction des habitants
4. Collaboration avec les aménageurs	Formalisation de la collaboration	Poursuite	
III - Développer l'insertion économique et la création d'activités			
1. Insertion par l'emploi	PLIE / Gaz de France (200 soudeurs) Filière électrique	PLIE / Gaz de France (200 soudeurs) Filière électrique	
2. Chantier d'insertion : en peinture de 30 transformations dans les 5 quartiers des villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quétigny et Talant	- Maîtrise d'ouvrage : PLIE (xx heures) / EDF (18 k euros) - Appui villes / Communauté Démarrage en Mai 2005	A examiner en 2006	

3. Création d'activité : soutien au pôle d'économie solidaire	A préciser Pour EDF : 3 k euros		
4. Mise en place d'un fonds de garantie pour les loyers commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage Grand Dijon - Appui CDC Banques Bailleurs - EDF : estimation 5 k euros 	Démarrage janvier 2006	Nombre de projets aidés
IV - Renforcement Lien Social			
1. Favoriser l'insertion par le sport Accueil de 30 jeunes de quartiers pour initiation au Canoë Kayak lors de Chaux 2005	Maîtrise d'ouvrage : EDF Appui Ville / Grand Dijon	A examiner en fonction des événements sportifs	Nombre de jeunes
2. Favoriser l'accueil de stagiaires scolaires / étudiants : 50 jeunes / an	Démarrage 2005		Nombre d'accueils réalisés au sein des établissements EDF et Gaz de France
3. Mobiliser les entreprises prestataires pour favoriser l'accueil de jeunes scolaires, étudiants, stages d'insertion	Démarrage 2005 Maîtrise d'ouvrage : EGD		Nombre de stages obtenus pour les jeunes Nombre d'entreprises engagées dans le dispositif

Financements 2005 - 2006

EDF et Gaz de France se proposent de mobiliser des moyens humains pour réussir les actions inscrites et des moyens financiers estimés à 26 k euros.

Le Grand Dijon mobilisera des moyens humains ainsi que les financements apportés dans le cadre du contrat de ville soit (à préciser) (idem EDF)